

Comparaison de différents régimes

	Régime			
	Non agréé	REER/RRA CD	REEE	CELI
Cotisations				
Plafond annuel	Non	En 2022, le moindre de 18 % du revenu : <ul style="list-style-type: none"> de l'année précédente et 29 210 \$ pour REER; ou de l'année courante et 30 780 \$ pour le RRA 	Non	<ul style="list-style-type: none"> 6 000 \$ par année Indexé à la tranche de 500 \$ la plus rapprochée
Plafond cumulatif	s.o.	REER : Oui	50 000 \$	Oui
Déductibilité des cotisations	Non	Oui	Non	Non
Droits de cotisation inutilisés	s.o.	Reportés	s.o.	Reportés
Cotisations excédentaires	s.o.	<ul style="list-style-type: none"> La première tranche de 2 000 \$ de cotisations excédentaires versées à un REER n'est pas assujettie à une pénalité Pénalité de 1 % par mois pour toutes cotisations versées en sus des 2 000 \$ 	Pénalité mensuelle de 1 %	Pénalité mensuelle de 1 %
Âge minimal pour cotiser	Aucun	Aucun	Aucun	Oui, 18 ans
Retraits				
Revenu de placements	Imposable	Imposable	Partiellement imposable	Non imposable/imposable après décès
Conditions pour un retrait	Non	Non	Le bénéficiaire doit fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire	Non
Retrait annuel maximal	Non	<ul style="list-style-type: none"> Non Les retraits ne créent aucun droit de cotisation 	<ul style="list-style-type: none"> 5 000 \$ pour la première session à temps plein 2 500 \$ par session à temps partiel 	<ul style="list-style-type: none"> Non Les retraits créent des droits de cotisation pour l'année suivante
Âge pour commencer à effectuer des retraits	Non	Au plus tard, le 31 décembre de l'année le membre atteint 71 ans	Non ¹	Non
Immobilisation	Non	RRA, compte de retraite immobilisé (CRI), RER immobilisé	Non	Non
Objectifs du régime				
Éducation	s.o.	<ul style="list-style-type: none"> Retrait maximum à vie de 20 000 \$ en vertu du REEP Retraits imposables s'ils ne sont pas remboursés en temps voulu 	<ul style="list-style-type: none"> Cotisation annuelle donnant droit à la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) Régime à durée limitée 	<ul style="list-style-type: none"> L'épargne peut servir à n'importe quelles fins Aucun maximum à vie
Achat d'une maison	s.o.	<ul style="list-style-type: none"> Retrait maximum à vie de 35 000 \$ en vertu du RAP Retraits imposables s'ils ne sont pas remboursés en temps voulu 	s.o.	<ul style="list-style-type: none"> L'épargne peut servir à n'importe quelles fins Aucun maximum à vie

¹ Peut rester ouvert pendant 36 ans.

Le présent document ne vise qu'à fournir des renseignements généraux; il ne s'agit donc pas de conseils. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers décline toute responsabilité liée à l'utilisation de ces renseignements par qui que ce soit.